

CAP installateur en froid et conditionnement d'air (IFCA)



L'installateur en froid et conditionnement d'air

L'installateur en froid et conditionnement d'air intervient dans les secteurs de la production du froid industriel, commercial et résidentiel, de la chaîne du froid pour la conservation alimentaire (chambres froides, meubles frigorifiques, centrale de production d'eau glacée) et du conditionnement d'air (centrale de traitement de l'air, climatiseurs, pompe à chaleur géothermie).

Il est en mesure de planifier, préparer, d'assembler toutes les pièces des systèmes frigorifiques (fluidiques et électriques) avant leur mise en service. Il exerce chez les constructeurs de biens d'équipements frigorifiques, dans les services de maintenances des entreprises d'installation et de production de froid et de chaîne du froid.

Objectifs de la formation

La formation CAP installateur en froid et conditionnement d'air permet d'acquérir les compétences suivantes :

- préparer un chantier (lecture de plans, choix des outillages et des méthodes d'intervention)
- mettre en place des équipements (compresseurs, générateurs, évaporateurs, matériels de régulation...)
- poser des réseaux hydrauliques, frigorifiques, électriques
- fixer des accessoires (robinetterie, clapets, filtres, électrovannes...)
- raccorder des circuits aux différents appareils

Contenu de la formation

Enseignements techniques et professionnels

- préparation d'une réalisation
- réalisation d'une installation
- entretien, mise en service
- chef d'œuvre

Enseignements généraux

- prévention santé environnement
- français
- histoire géographie et éducation morale et civique
- mathématiques
- sciences physiques et chimiques
- éducation physique et sportive

Modalités d'organisation

Par année de formation

- 12 semaines de cours théoriques et pratique au CFA
- 35h par semaine de cours
- 40 semaines de formation en entreprise, dont 5 semaines de congés payés

Lieu de formation

41 ZA Galmot - CAYENNE



Prérequis

Français lu, écrit, parlé



Pour qui ?

En alternance

- avoir au moins 15 ans au 31/12 de l'année civile où vous terminez votre année de 3ème
- ou être âgé(e) de 16 à 29 ans inclus

En contrat de professionnalisation

Veillez vérifier votre éligibilité en [cliquant ici](#)



Accès à la formation

Signature du contrat et de la convention, entrée en formation de fin août à début décembre.

Toute entrée en formation fait l'objet d'un positionnement, entretien possible.



Validation

CAP installateur en froid et conditionnement d'air, diplôme de niveau 3, inscrit au RNCP* sous le numéro [38560](#) - date d'échéance 31/12/2028



Durée

A minima 800h, parcours en 2 ans



Frais de formation

Public apprenti : Formation prise en charge par l'OPCO de branche

Public en formation continue : Nous consulter pour toute demande de prise en charge

100% Taux de réussite aux examens**

78% Taux d'insertion*** dont 35% en poursuite d'étude***

10% Taux de rupture**

CAP installateur en froid et conditionnement d'air (IFCA)



Rythme de l'alternance

1 semaine au CFA
2 semaines en entreprise



Modalités pédagogiques et évaluations

- Alternance d'apports théoriques et de mises en situation
- Participation à des projets pédagogiques
- Contrôle régulier des connaissances, notamment par des examens blancs et des mises en situations pratiques
- Epreuves ponctuelles en fin de formation
- Livret d'apprentissage entre l'apprenant, l'entreprise et le CFA
- Visites en entreprise par le formateur tuteur
- Conseils de classe et bulletins de notes avec l'avis de l'équipe pédagogique



Moyens techniques

- Plateaux techniques équipés
- Salles de formation
- Salle informatique



Perspectives professionnelles

- Installateur d'équipements en froid, conditionnement d'air et pompe à chaleur
- Maintenance d'équipements en froid, conditionnement d'air et pompe à chaleur



Poursuite d'études

Ce diplôme permet d'exercer directement.
Mais il est possible d'opter pour une spécialisation afin d'élargir vos perspectives de carrière en poursuivant vos études : [en savoir plus](#)



Nous mettons tout en œuvre pour rendre accessible nos formations aux personnes en situation de handicap.

Afin d'établir les modalités d'adaptation nécessaire, merci de prendre contact avec notre référente handicap.



Nous contacter

CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat région Guyane

41 Zone artisanale Galmot

97300 CAYENNE

courrier@cfa-guyane.fr

0594 29 95 95

www.cma-guyane.fr

